



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

En application de l'article R.122-23 du code de l'environnement

DIRECTIVE NITRATES : PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL

A l'issue d'une année de concertation et consultations, le préfet de région a signé le 15/07/2024 l'arrêté établissant le 7ème programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Occitanie.

Cet arrêté ainsi que la déclaration qui l'accompagne sont disponibles sur le site internet de la DREAL Occitanie à l'adresse suivante : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-programme-d-action-regional-r8866.html>

Pour tout renseignement ou demande d'obtention d'une copie des documents, s'adresser à :
par-nitrates.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr